Troyes

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Aube

PROJET PEDAGOGIQUE

PERISCOLAIRE et EXTRASCOLAIRE

2025/2026

Quartier des Marots

Structures d'accueils périscolaires et extrascolaires

Ecoles Charles Chevalier - Jules Ferry – Preize - Pasteur –
Accueil de Loisirs des Marots

Sommaire

➢ **Introduction**

- Projet Educatif de Territoire……..…….P 2
- La Convention Territoriale Globale
- Projet Educatif péri et extrascolaire……..……P 3
- Projet Pédagogique

➢ **Présentation du quartier des Marots**

- Caractéristiques du territoire…… ……..……P 4
- Les structures périscolaires et extrascolaires ……...P 5
- Caractéristiques du public……..……P 6-7

➢ **Constat**……P7

➢ **Objectif et évaluation**

- Rappel des intentions éducatives de l'organisateur……..……...P 8
- Objectifs généraux / opérationnels / moyens mis en place/ évaluation…….P 8-9

➢ **Organisation des accueils**

- Modalités d'accueil / Horaires……...…P 10
- Communication……..……P 11
- Sécurité……...…P 12

➢ **Équipe des accueils**

- Directeur-coordinateur périscolaire et extrascolaire……..……P 13
- Animateur ……..P 14

➢ **Annexes**

- Fiche projet ……...P 15

Introduction

Troyes, Cœur de la Champagne Méridionale, située dans le département de l'Aube, à seulement 1h30 de Paris, se trouve au carrefour de plusieurs axes routiers et autoroutiers. Avec ses 62 782 habitants, sur une superficie de 13 km2, elle est le centre de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, qui compte 175 193 habitants. *(Chiffres INSEE 2021)*
Troyes offre un cadre de vie dynamique et exceptionnel à 160 km de la capitale, avec des perspectives de développement économique prometteuses. La ville se distingue par son riche patrimoine industriel, naturel, muséal, ainsi que par son art de vivre et son héritage civil et religieux. Ces atouts attirent chaque année de nombreux touristes.

● Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

Depuis 2014, la Ville de Troyes a développé **PEdT** avec ses partenaires pour offrir un parcours éducatif de qualité à tous les enfants. Ce projet ambitieux vise à proposer des activités éducatives lors de tous les temps péris et extrascolaires afin de répondre aux besoins éducatifs des jeunes Troyens.
À partir de septembre 2018, la Ville a réaménagé la semaine scolaire pour être répartie sur quatre jours en réponse aux demandes des familles. Les enfants vont donc à l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi et les accueils de loisirs sont ouverts tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires, permettant aux enfants de profiter du « **plan mercredi** » avec un éventail d'activités éducatives et récréatives.
Ces accueils de loisirs, non sectorisés, organisés en complémentarité des projets d'école et périscolaire, prennent en compte le mercredi comme un jour de repos, s'assurant d'adapter les activités aux rythmes de vie, aux envies et à la fatigue des enfants tout en cherchant à maintenir la stabilité et la continuité des équipes d'animation pour offrir un environnement de qualité et sécurisé.

Le **PEdT** a défini plusieurs objectifs clés partagés par ses partenaires éducatifs, qui incluent le développement des compétences langagières, la compréhension de texte et la découverte des richesses de la langue française, ce qui stimule l'intérêt pour la diversité linguistique et littéraire, il vise aussi à développer la logique de résolution de problèmes, favorisant la pensée critique et l'analyse, tout en promouvant le "vivre ensemble" en insistant sur le parcours citoyen et les valeurs de solidarité, de coopération et de respect.

Renouvelé en 2024 jusqu'en 2027, ce socle éducatif représente une culture commune à laquelle tous les acteurs éducatifs de Troyes s'engagent à contribuer et les projets et activités des accueils de loisirs sont conçus pour enrichir les apprentissages des enfants, en les accompagnant dans leur développement personnel et scolaire.

● La Convention Territoriale Globale (CTG)

En 2021, la Ville de Troyes et la CAF de l'Aube ont lancé la **CTG** afin de relever les défis de territorialisation et de coopération. Cette initiative stratégique vise à renforcer et maintenir les services aux familles en coordonnant les actions dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La **CTG** repose sur un diagnostic partagé avec les partenaires afin de définir des priorités et de mettre en place un plan d'actions adapté et son approche globale permet d'adapter les équipements et services aux besoins des familles, d'améliorer l'accès aux droits et d'optimiser les interventions des différents acteurs, tout en intégrant le projet éducatif de la Ville de Troyes dans cette démarche.

Cette convention est une véritable démarche d'investissement social et territorial qui favorise un développement harmonieux et inclusif et en conclusion, la Ville de Troyes s'emploie à offrir un environnement éducatif enrichissant et diversifié, en soutenant les familles et en encourageant un développement global pour tous les enfants de la région.

⬤ Le Projet Éducatif péri et extrascolaire

Le projet éducatif porté par la ville de Troyes décline les intentions et les principes éducatifs ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sur tous les types d'accueil qu'il organise à savoir les **accueils périscolaires** les jours d'école (garderies du matin et du soir, temps de restauration, pause récréative, temps cartable, « Mes découvertes » ainsi que des **accueils de loisirs** périscolaires (les mercredis) et extrascolaires (les vacances scolaires).

✓ **Objectifs éducatifs** *(extrait du Projet Éducatif) :*

1. **Favoriser l'épanouissement personnel** : Les équipes pédagogiques visent à développer les aptitudes mentales et physiques des enfants en s'appuyant sur leurs potentialités. Elles encouragent l'expression et la confrontation des idées pour renforcer la confiance en soi et l'autonomie.

2. **Inculquer les droits de l'homme et les libertés fondamentales** : Les enfants apprennent le respect des droits humains et des principes universels de la Charte des Nations Unies.

3. **Respect des identités et des cultures** : L'éducation met l'accent sur le respect des parents, de l'identité personnelle, de la langue et des valeurs culturelles, tout en valorisant la diversité culturelle et les valeurs nationales.

4. **Préparation à la vie en société** : Les enfants sont préparés à vivre dans une société libre en développant des attitudes de compréhension, de tolérance, et d'égalité. Ils apprennent à interagir de manière respectueuse avec différentes personnes, indépendamment de leur origine ou de leur religion.

5. **Respect du milieu naturel** : Les enfants sont sensibilisés au respect de l'environnement et apprennent l'importance de préserver le milieu naturel.

Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs péri et extrascolaires municipaux s'engagent à promouvoir les valeurs de laïcité, de mixité et d'égalité d'accès aux activités. Cette approche garantit que chaque enfant, indépendamment de son sexe, origine ou croyance, bénéficie des mêmes opportunités d'apprentissage et d'épanouissement.

La démarche éducative Troyenne s'inscrit dans un cadre respectueux des droits de l'enfant et vise à offrir une éducation qui favorise l'épanouissement personnel, le respect mutuel, et la préparation à une vie citoyenne active et respectueuse des diversités.

⬤ Le Projet Pédagogique

Le projet pédagogique est élaboré par les directeurs des accueils de loisirs et coordonnateurs en charge des dispositifs périscolaires, en partenariat avec les animateurs, en référence au projet éducatif de la Ville de Troyes. Il doit permettre de répondre précisément aux questions des familles, relatives à l'organisation et au fonctionnement des accueils, indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre ainsi que le choix de l'action pédagogique proposée par l'équipe.
Les **Accueils de Loisirs** municipaux (AL) sont un mode d'accueil éducatif pour les enfants, proposé à titre facultatif. Ils complètent les projets scolaires et périscolaires, offrant une continuité éducative. Non sectorisés, ils fonctionnent le mercredi et s'articulent autour de quatre axes principaux : complémentarité éducative, inclusion et accessibilité, inscription territoriale, diversité et qualité des activités.
Les objectifs incluent la mise à disposition des moyens nécessaires, les choix pédagogiques adaptés, et le suivi-évaluation des activités. Les directeurs, animateurs, et parents sont des acteurs clés dans cette démarche éducative, assurant un environnement enrichissant et inclusif pour les enfants.

Présentation du quartier des Marots

● Caractéristiques du territoire

Le quartier des Marots avec un paysage urbain et à l'ambiance animée abrite 5250 habitants. Ils sont en majorité des couples et célibataires. Ils sont plutôt jeunes, locataires de leur logement (72%) et ont des très petits revenus (18700 euros par ménage) en dessous de la moyenne nationale. Il y a de nombreux HLM (49%).

La part de la population au chômage (10.2%) dans le quartier de Marots est supérieure à la moyenne nationale.

Le quartier dispose de divers services et infrastructures de transport, de commerce, d'éducation, de sport, de loisir, de culture, et de santé.

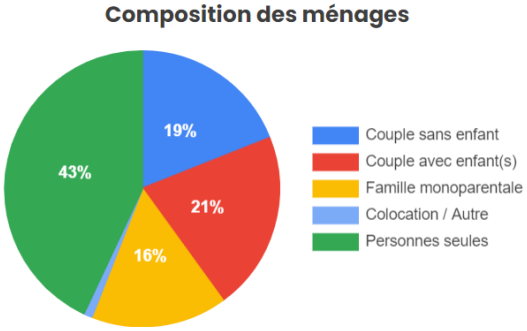

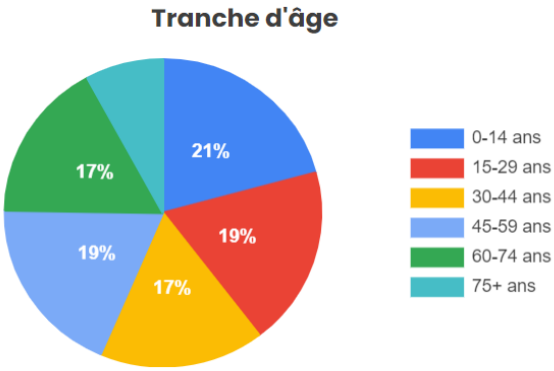

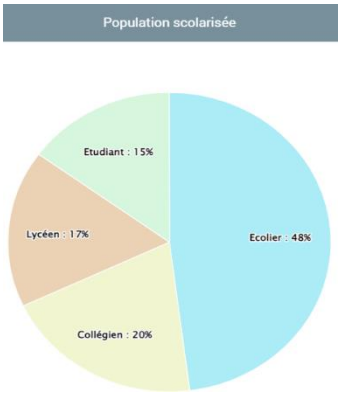

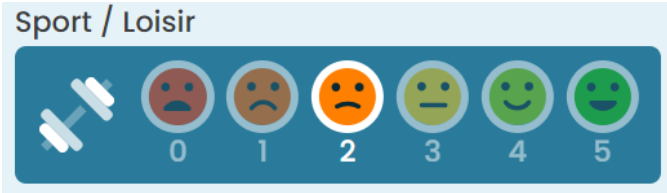

Sources : Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) selon Les dernières parutions officielles de 2023 portant sur 2020.

Infrastructures locales :

La Maison de quartier

Parc des Marots et ses jeux d'eau

Gymnase Charles Chevalier

Crèche des Marots

● Les structures périscolaires et extrascolaire

Les écoles maternelles

CHARLES CHEVALIER	PASTEUR	PREIZE
68, Boulevard Blanqui 03 25 74 80 50	6, av Marie de Champagne 03 25 74 75 61	153, rue de Preize 03 25 76 01 80

JULES FERRY
40 Bis, rue Jean Lacoste
03 25 74 54 48

Ma semaine périscolaire en école maternelle
QR code à scanner

Les écoles élémentaires

JULES FERRY	PREIZE	CHARLES CHEVALIER
7, rue Pierre Murard 03 25 74 70 65	151, rue de Preize 03 25 76 02 23	16 Bis, rue Maurice Bouchor 03 25 74 75 23

Ma semaine périscolaire en école élémentaire
QR code à scanner

L'accueil de loisirs

Ma journée type à l'accueil de loisirs
QR code à scanner

Accueil de Loisirs
des Marots
80Bis, rue des Marots
06 04 52 12 51

Capacité de 66 places
Accueil de **.3 à 12 ans** les mercredis et les vacances (sauf à Noël), en journée avec ou sans repas.

● Caractéristiques du public « quartier des Marots »

La grande majorité des enfants (3-12 ans) présents sur les accueils du secteur Marots est issue de ce même territoire.

Ils sont ouverts à tous les enfants Troyens et aux enfants provenant de communes voisines, qui représentent une minorité. La mixité entre fille et garçon est équilibrée. Nous sommes donc en mesure d'accueillir des enfants dont la propreté est acquise âgés de 3 à 12 ans, d'origines sociales et culturelles différentes.
Le quartier des Marots offre un cadre favorisant l'épanouissement des enfants avec une éducation accessible (écoles et médiathèques), des loisirs variés et une vie locale dynamique (accueil de loisirs, maison de quartier, MPE).

Nos accueils périscolaires et notre accueil extrascolaire sont des services et lieux de découverte, de socialisation, complémentaires de l'école. Ils permettent d'explorer des activités éducatives dans un cadre plus souple et ludique.

Dans ce contexte, l'expression est un outil essentiel pour permettre à chaque enfant **de communiquer ses idées, ses émotions, de développer sa créativité et sa confiance en soi.**

Notre projet 2025/2026 visera à proposer des activités d'expression variées, en tenant compte de la diversité des âges et des besoins des enfants accueillis.

Il s'inscrit dans une volonté de développer chez les enfants la capacité à s'exprimer librement, clairement et de manière créative. L'expression est un levier fondamental pour la confiance en soi, la communication et l'inclusion sociale.

Rappel des caractéristiques du public 3/12 ans

	3-5 ANS	**6-12 ANS**
Physique	Découverte de son corps Besoin de se dépenser et de temps calmes Ne mesure pas sa force Développe sa dextérité A besoin d'un rythme de vie régulier Est dans l'apprentissage de l'hygiène et de la propreté	Développement de la dextérité Augmentation de ses capacités et de sa concentration Importance d'une bonne qualité de sommeil et alimentaire Besoin de se dépenser Perte des dents de lait
Psychologique et intellectuel	Passe par la phase du complexe d'œdipe Positionnement de l'individu et du caractère : « Ne veut pas ! Non ! Temps d'attention et de concentration très court L'imaginaire est en plein développement Acquisition du langage Développement de la mémoire et de la curiosité Début du contrôle de soi A besoin de repères constants	Début de l'esprit de compétition et du mensonge Sensibles aux actions solidaires Apprentissage ludique est remplacé par l'apprentissage fondamental : informations pures Raisonnement logique : âge du pourquoi Peur de l'échec Séparation du réel et de l'imaginaire Appréhender la gestion de son temps S'identifie à l'adulte Apprentissage de la lecture et de l'écriture

Affectif	Très sensible à l'avis de l'adulte : besoin de justice équitable Importance du doudou : attache aux repères familiaux Besoin de sécurité, de tendresse Très influençable Importance de l'explication de chaque acte : sinon ne comprend pas son erreur Ont des sentiments purs envers les enfants et les adultes : sans arrières pensées	Sensible à la justice : doit être équitable Susceptible et sensible Identification à l'adulte Séparation du lien maternel : le père prend sa place L'adulte détient toutes les réponses A l'esprit de contradiction Besoin de réconfort et d'échanges avec les autres Il affirme sa personnalité et peut en devenir agressif Besoin de sécurité et d'affection : mais pas en public
Sociologique	Séparation de la cellule familiale Découvre de nouveaux environnements et repères Début de la vie en collectivité Début du langage Apprentissage de l'autonomie Aime à être responsabilisé et à aider les adultes Copie le comportement familial quand il est dans une collectivité	Devient de plus en plus indépendant, capable de se donner des règles et de les respecter Désir d'appartenance à un groupe du même sexe Besoin d'exprimer son individualité Aime les jeux collectifs, de coopération et de compétition.

Constat

L'année scolaire 2024/2025 a été riche et variée tout en répondant aux objectifs pédagogiques fixés :

- Favoriser l'épanouissement de la personnalité de chaque enfant.
- Permettre à chacun de développer ses compétences personnelles et sociales.
- Encourager la montée en autonomie et la confiance en soi.
- Offrir une diversité d'activités favorisant la curiosité, la créativité et le bien-être.
- Renforcer la cohésion de groupe et la gestion des émotions.

Les enfants ont montré une forte participation, une curiosité croissante, et une meilleure autonomie tout au long de l'année. Le cadre proposé leur a permis de s'épanouir, de progresser dans leurs compétences, et de s'ouvrir au monde.

Afin de poursuivre sur une même dynamique et consolider la démarche de favoriser l'expression chez l'enfant, l'année 2025/2026 sera consacrée à l'expression plurielle.

Objectifs et évaluation

- **Rappel des intentions éducatives de l'organisateur**

- **Les objectifs pédagogiques 2025/2026 – moyens mis en place - évaluation**

Expression plurielle

Objectifs généraux :

- Permettre aux enfants d'exprimer leurs idées, leurs émotions et leur personnalité à travers des formes variées d'expression (orale, artistique, corporelle, écrite…).
- Favoriser l'estime de soi et la prise de confiance à travers la valorisation de leur parole et de leurs productions.
- Développer les compétences sociales : écouter, s'exprimer dans le respect du groupe, coopérer dans des projets d'expression collectifs.
- Stimuler l'imaginaire et la créativité à travers des activités et projets adaptés à l'âge et aux envies des enfants.
- Susciter le plaisir de s'exprimer, sans jugement, dans un cadre bienveillant et sécurisé.

Moyens mis en place en périscolaire et extrascolaire :

- Offrir des espaces et des temps réguliers d'expression libre ou guidée.
- Proposer des ateliers d'expression variés : théâtre, mime, dessin, slam, marionnettes, danse, collage, vidéo, écriture.
- Encourager les enfants à créer collectivement des productions à présenter ou exposer.
- Adapter les supports d'expression à la tranche d'âge
- Créer des occasions de valorisation (expositions, représentations, temps de parole animés, affichages).

Sur les temps des mercredis et des vacances, un projet d'échange entre la Maison de la Petite Enfance et l'accueil de loisirs des Marots aura pour but de réunir les « tout-petits » et les « 3-6 ans » / « 7-12 ». (***Voir annexe page 15***).

Critères d'évaluation :

Objectifs	Critères d'évaluation
Permettre l'expression d'idées, d'émotions et de la personnalité	- Participation active des enfants dans les temps d'expression. - Diversité des modes d'expression utilisés par les enfants. - Qualité et authenticité des contenus produits.
Favoriser la confiance en soi	- Nombre d'enfants prenant la parole spontanément ou s'impliquant dans une activité expressive. - Progrès observé chez les enfants initialement plus réservés.
Développer les compétences sociales	- Respect des règles d'écoute et de parole. - Qualité de l'écoute entre eux - Nombre de productions réalisées en groupe.
Stimuler l'imaginaire et la créativité	- Originalité et diversité des productions (dessins, textes, scènes, etc.). - Capacité des enfants à proposer des idées, à inventer.
Susciter le plaisir de s'exprimer	- Taux de participation volontaire. - Retours positifs des enfants lors des temps de bilan ou d'échange. - Fréquence des demandes spontanées d'activités

Organisation des accueils

● Modalités d'accueil / Horaires

L'organisation de la semaine de l'enfant à « Mon Périscolaire »

Le matin, avant la classe (7H30 à 8H35) :

L'accueil du matin est organisé de façon échelonnée. Ce temps d'accueil prend en compte le rythme biologique de l'enfant. Les activités du matin sont des activités libres. Des espaces sont aménagés, afin de permettre de répondre aux besoins et envies des enfants.

La pause méridienne (12H à 13H35) :

De 12h à 13h35, la pause méridienne est un temps privilégié pour les enfants. Cette pause leur permet de récupérer, car le milieu de journée est synonyme de fatigue placé entre deux temps de classe ou l'attention est requise. C'est un temps pour se restaurer, également pour se détendre, un moment de convivialité.

Le soir, après la classe (16H30 à 18H15) :

- Soit de **16h30 à 17h00** : Ma pause récréative, pour les enfants qui ne sont pas inscrits à Mon temps cartable ou Mes découvertes pour les écoles élémentaires et à ma garderie après l'école pour les maternelles, sans possibilité de sortie durant ce créneau horaire.

- Soit de **16h45 à 17h45** : Mon temps cartable, incluant une pause récréative et un temps dédié à la réalisation du travail personnel par l'enfant sans possibilité de sortie durant ce créneau horaire pour les écoles élémentaires.

- Soit de **16h45 à 17h45** : Mes découvertes, incluant une pause récréative et un temps dédié à l'initiation à des activités citoyennes, sportives, culturelles et artistiques ou de découverte, sans possibilité de sortie durant ce créneau horaire. Sous forme de parcours, selon un cycle trimestriel : « Jeune citoyen », « Mon corps, ma santé » et « Culture et sciences », les activités sont déclinées les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour les enfants scolarisés du **CP au CM2**.

- Soit de **17h45 à 18h15** : Ma garderie après l'école, avec possibilité de départ échelonné pour les écoles élémentaires et de **17 h 00 à 18h15** pour les écoles maternelles.

L'organisation de mon enfant à « l'Accueil de Loisirs »

Ouverture tous les mercredis et à chaque vacance, *sauf vacances de fin d'année*.

Accueil en journée complète sans repas :

Les enfants sont accueillis de **8h00 à 12h00** (avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15) et de **13h30** à **18h00** (avec possibilité de départ échelonné à partir de 17h00).

Accueil en journée complète avec repas :

Les enfants sont accueillis de **8h00 à 18h00** (avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15 et possibilité de départ échelonné à partir de 17h00).

La restauration collective se trouve à l'école Charles CHEVALIER.

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs.

● Communication

La communication est un point incontournable à ne pas négliger dans l'animation et à sans cesse développer. Véritable vecteur d'identité, une bonne communication est gage de sérieux, de qualité et valorise l'accueil péri et extrascolaire dans sa dimension éducative.

La communication avec les familles

1. Un **site internet** : www.ville-troyes.fr qui recense l'ensemble des informations liées aux thématiques « découvrir Troyes, au quotidien, proximité, sortir/bouger, vie municipale, téléservices »
2. Un **portail famille** : PORTAIL FAMILLE - accueil (troyes.fr) qui informe au sujet de la petite enfance, des écoles et de leurs activités, des vacances en Accueil de Loisirs, des espaces intergénérationnels. Un espace personnel permet aux familles de procéder aux inscriptions/annulations en ligne. L'actualité incontournable de ces structures y est mise en avant.
3. Soucieuse de vivre avec son temps, la Ville de Troyes possède aussi des pages officielles sur plusieurs **réseaux sociaux** qui permettent à tous de suivre des moments forts de la commune et notamment certains temps et/ou informations des Accueils de Loisirs Troyens.
4. Un **flyer** par Accueil de Loisirs est à disposition des familles et une attention particulière est portée quant à la transmission des valeurs du projet pédagogique.
5. Les **programmes d'activités** péri et extrascolaires, et les menus sont affichés devant chaque site.
6. Des **temps de partage et d'échanges** réguliers sont proposés au sein des Accueils de Loisirs.
7. Un **questionnaire de satisfaction** permet de recenser les avis des familles.

Communication avec les enfants :

La communication avec les enfants se fait tout au long des journées d'accueil, de leur arrivée le matin jusqu'à leur départ du soir. Les accueils péri et extrascolaires étant des lieux de partage, les échanges sont perpétuels. Celle-ci s'incarne à travers le quotidien vécu. L'enfant prend alors part au fonctionnement, qui varie selon les types et lieux d'accueil fréquentés.

● Sécurité

L'animateur doit assurer la sécurité morale, physique et affective pour chaque enfant.

1. *Fiche sanitaire :*

Pour toute inscription sur un temps d'accueil de la collectivité une fiche sanitaire individuelle obligatoire sera remplie par la famille. Elle précise les renseignements médicaux de l'enfant, et la mention des vaccins obligatoires (décret n 2018-42 du 25 janvier 2018).

En cas de contre-indication pour la réalisation d'une activité, celle-ci doit être attestée par un certificat médical.

2. *Médicaments/PAI :*

Le personnel d'animation ou encadrant n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants sauf si le traitement est intégré à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui a pour but de faciliter l'accueil au quotidien d'un enfant atteint de troubles de la santé ou de handicap. Il est établi par un médecin, à l'initiative des parents, est connu de tous les acteurs qui s'occupent de l'enfant et permet de déterminer les modalités d'accueil de l'enfant.

Sur tous les temps d'accueil, la prise de médicaments est soumise à l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé.

3. *Pharmacie et déplacement :*

Sur tous les lieux d'accueil, il doit y avoir une ou plusieurs pharmacie(s) fixe(s) ou portable(s) (à utiliser lors de tous les déplacements).

À chaque déplacement, il est demandé aux animateurs et aux enfants de mettre un gilet pour que le groupe soit vu par tous les autres usagers de la route.

4. *Départ raison de santé :*

Lorsqu'un enfant, présente des symptômes ou en cas d'accident le responsable légal est alerté. Il lui est demandé de venir chercher l'enfant et lui sera demander de remplir un document qui stipule que le responsable légal reprend son enfant.

5. *Accidents et déclarations d'accident :*

L'animateur ou témoin de l'accident contacte le 15 ou le 18.

Pour le périscolaire école : le coordinateur contactera les parents pour les prévenir. En cas d'accident, il est demandé à l'animateur de faire une déclaration, qui se trouve dans le classeur périscolaire rubrique déclaration d'accident et qui doit être renvoyée au Service Enfance Jeunesse pour enregistrement.

Pour le périscolaire centre de loisirs : le directeur du centre contactera les parents pour les prévenir. C'est le directeur qui remplit la déclaration d'accident directement.

6. *Consignes d'incendie et PPMS :*

Sur chaque école, dans le classeur du Périscolaire et AL se trouve les consignes en cas d'incendie et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Ces documents expliquent les conduites à tenir dans ces cas d'urgence, ils doivent être lus, expliqués et maîtrisés par l'encadrant.

Equipe du périscolaire et de l'extrascolaire

● Directeur-coordinateur

Le directeur de l'Accueil de Loisirs et le coordinateur Périscolaire travaillent ensemble par secteur afin de garantir une continuité et une cohérence de travail auprès des enfants et des familles accueillis.

Ils garantissent la sécurité physique et morale des enfants accueillis, mettent en œuvre les projets du Service Enfance Jeunesse, veillent au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion humaine, administrative, matérielle et financière.

● Animateur

Les 5 fonctions de l'animateur :

L'encadrement de mineurs requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire. La notion d'encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un adulte qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique…

Ainsi, il est demandé à chacun d'être attentif et bienveillant, de garantir la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant et de :

- poser le cadre de chaque activité en expliquant les règles, lesquelles doivent être constantes, adaptées au moment et à l'objectif

- d'assurer en toutes circonstances une surveillance constante et active, impliquant notamment sa ponctualité, et de limiter l'utilisation du téléphone portable au seul usage professionnel.

- d'installer une communication respectueuse et positive avec les enfants, indispensable à la construction du dialogue.

- d'adopter un comportement respectueux et non-discriminant à l'égard de l'enfant y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation.

- de proscrire toute familiarité de langage, gestuelle, relationnelle et, sauf situation d'urgence, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant.

- de s'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.

Il est demandé à chaque encadrant d'informer immédiatement les responsables identifiés de la ville de Troyes de toute situation qui lui semblerait de nature à compromettre le bien-être et la sécurité physique, morale et affective des enfants, ceci afin que les mesures nécessaires puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.

Annexe

Troyes
Service Accueil Enfance et Jeunesse

FICHE DE PROJET D'ANIMATION

Intitulé du projet : Echange Maison Petite Enfance (MPE)/Accueil de loisirs (AL) secteur MAROTS

Projet : Dans un souci de rapprocher les établissements d'accueil d'enfants, d'un même secteur, et de favoriser les échanges de proximité, l'accueil de loisirs (3/12 ans) et la maison petite enfance des Marots proposeront des temps d'échanges entre leurs publics et les professionnels.

Public : Accueil de loisirs (3/12 ans) et MPE des Marots

Lieu : Au sein des 2 établissements

Objectifs pédagogiques
Permettre aux enfants des 2 établissements d'avoir des moments d'échanges et de partages.
Favoriser l'immersion des tous petits dans l'accueil de loisirs qu'ils fréquenteront, peut-être, quand ils seront scolarisés.

Echanges AL :7-12 ans/MPE = Lecture d'histoires par les 7-12 ans
Rituel du dernier mercredi de chaque période périscolaire

Echanges AL :3-6 ans/MPE = Manipulation musicale et jeux musicaux
Mi-juin 2026 à la MPE
Fin juin 2026 à l'AL

Echanges jeux d'eau MPE / AL (tout âge)
Dates à déterminer en fonction de la météo

Période / fréquence : entre 5 et 10 échanges/an, principalement sur le temps des mercredis et des vacances

Moyens : les animateurs et le matériel des 2 accueils

Modalités d'évaluation :
Au moins 20 enfants de chaque structure auront fait un échange et rencontré le public respectif.
Au moins 10 enfants auront vu les locaux de l'accueil de loisirs et de la MPE.